



Compte-rendu

CA de direction de l'Association des riverains de la Chaîne des Lacs

Dimanche le 21 novembre 2010

De 9h00 à 12h

72 chemin de la Rive

Présence

René Jolicoeur
Richard Bousquet
Jean-François Lavigne
Ginette Boyer
Richard Régimbald
André Beauregard
Jacques Lauzon
France Daoust

Absence

Marcel Gagnon
Michel Descoteaux
Roland Audren

Accueil – R Bousquet

- Richard Bousquet souhaite la bienvenue aux participants.

Présentation de l'ordre du jour – R Bousquet

- Ajouts : Location de chalets touristiques.
- Il est proposé d'adopter l'ordre du jour par Richard Régimbald, secondé par Jean-François Lavigne. Adopté.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion – G Boyer

- Après lecture et discussion André Beauregard propose que soit adopté le procès-verbal, avec annotations, de la réunion du 31 juillet 2010. Adopté.

SUIVI DES DOSSIERS

États des finances / recrutement 2010 – G Boyer

- Présentation des états financiers détaillés en date du 18 novembre 2010.
- Recrutement : 185 membres.

Bateaux moteur (accès à l'information) – R Bousquet

- Richard Bousquet assure un suivi auprès des fonctionnaires qui travaillent à remettre à l'association le dossier demandé par la voie de la loi sur l'accès à l'information. Mais la masse de documents est imposante et la procédure lourde, paraît-il. Pour maintenir le degré de priorité, une demande d'échéancier sera adressée au ministère suggérant une date avant la fin de l'année 2010.
- On attend le dossier pour réactiver un comité qui sera chargé de l'analyser.

Patrouille nautique – R Bousquet

- Richard Bousquet demandera un rapport des visites de la patrouille nautique pour l'ensemble des plans d'eau desservis par le service de police municipale de Magog.

Niveau d'eau – R Régimbald/ R Bousquet

- L'ARCDL a reçu, en octobre dernier, le rapport d'analyse pour trois situations de grandes fluctuations des niveaux d'eau qui avait été demandé au Centre d'expertise hydrique du Québec en janvier 2010.
- Ce rapport a été analysé par un sous-comité de l'ARCDL formé de cinq personnes et **ce sous-comité en a retenu les observations suivantes** :
 - Le rapport est très bien fait et les analyses des trois cas retenus ont été faites selon des normes et formules reconnues dans le domaine.
 - Sans avoir été complètement vérifiées, les conclusions paraissent valables.
 - Un point important de ce rapport est la courbe d'évacuation de nos lacs à l'exutoire de la rivière aux herbages, cette courbe démontre que le débit à la sortie du lac des Monts est moindre lorsque le niveau des lacs est bas, alors que la capacité est bien plus grande lorsque le niveau de l'eau est plus haut. Cela démontre que nos lacs ont peu de capacité de laminage lorsque le niveau des eaux est bas. Ce constat expliquerait l'augmentation rapide du niveau d'eau de nos lacs suite à une ouverture préventive du barrage Stukely.
 - La procédure de gestion du barrage Stukely, ne permet que 10 cm de marge de manœuvre entre le niveau normal et le niveau maximum d'exploitation.

Le sous-comité se questionne:

 - Sur les méthodes de prises de données et les dates de ces relevés car ces éléments influencent les équations et par conséquent les conclusions du rapport, ce point doit être clarifié avec le Centre hydrique du Québec.
 - Sur l'hypothèse des superficies des 3 bassins versants utilisée dans le rapport.
 - Sur la possibilité d'abaisser le niveau d'opération du barrage afin de permettre plus de latitude.
- Suite à ces observations, un compte-rendu sera produit comme préparation à une future réunion avec les différents intervenants.
- Comme l'ARCDL l'a déjà fait par le passé, Richard Bousquet invitera les représentants de l'association Écosports ainsi que la municipalité d'Orford à préparer leur analyse respective de ce rapport avant de convoquer tous les intervenants à une réunion.
- Richard Bousquet, communiquera avec le Centre hydrique du Québec pour les assurer de l'intérêt qu'ont suscité les résultats du rapport d'analyse et de la détermination de l'ARCDL à poursuivre le dialogue pour trouver ensemble des solutions afin de minimiser les impacts de la gestion du barrage Stukely sur les plans d'eau de la Chaîne des Lacs.

RAPPEL – A Beauregard

- André Beauregard a assisté pour l'ARCDL à l'assemblée générale du RAPPEL en octobre dernier.
- Le sujet majeur de la réunion concernait la nouvelle orientation de l'organisme devenu une entreprise d'économie sociale. Les subventions ayant diminuées considérablement depuis les six dernières années, l'organisme se concentre à offrir des services d'expertise en environnement pour assurer sa survie financière. Le RAPPEL regroupe 45 associations membres.

Location de chalets touristiques – G Boyer

- Le jugement a été rendu dans la cause opposant la municipalité du Canton d'Orford à un couple de citoyens concernant la location dérogatoire de chalets touristiques. Les locataires ont été reconnus coupables d'infraction au règlement de zonage interdisant la location à court terme (moins de 31 jours) dans le secteur de la Chaîne des Lacs.
- L'association fera des représentations auprès de la municipalité pour connaître son plan d'action suite à ce jugement afin de contrer cette pratique commerciale dérogatoire dans les zones résidentielles de villégiature.

Correspondances – G Boyer

- Invitation de la MRC de Memphrémagog à participer à une consultation le 23 octobre 2010 au sujet de la révision de son plan d'action en environnement. Roland Audren a assisté à la rencontre.

Site Internet – G Boyer

- André Beauregard produira un compte-rendu suite à sa participation à l'AGA du Rappel.
- Suggestion de publier les bonnes initiatives, les bons coups des membres qui ont un impact sur l'environnement.
- Jean-François Lavigne a effectué le renouvellement du nom de domaine pour les trois prochaines années.

Autres sujets

Souper des fêtes – R Bousquet

Vendredi le 14 janvier.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par René Jolicoeur de lever la séance à 12h20.